

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS
81380

N° 17/2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

Numérotation Route de la Drêche

Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;
- Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe ;
- Vu l'arrêté municipal n°247/2021 du 2 juin 2021 portant numérotation de voirie Route de la Drêche ;
- Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;
- Considérant qu'une nouvelle construction nécessite l'adjonction de nouveaux numéros ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En sus de la numérotation de voirie existante route de la Drêche, il est adjoint les numéros 12, 14, 16 et 18 au terrain correspondant aux parcelles cadastrées section BE n°42, 179, 226, 228, 230, 233, 234, 236 et 238.

Il est par conséquent prescrit la numérotation suivante sur la Route de la Drêche :

Côté Gauche :

Section	N° Parcelle	N° de l'habitation
AA	15	321
AA	17	331

Côté Droit :

Section	N° Parcelle	N° de l'habitation
BE	192	8
BE	42, 179, 226, 228, 230, 233, 234, 236 et 238.	12, 14, 16 et 18
BE	212	50
BE	224	110
BH	284 et 286	130
BH	83	134
BH	84	136
BH	3	138
BH	4	140
BH	268	142
AB	5 et 6	218
AB	19	220
AB	17	222

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le 25/01/2024

ID : 081-218101442-20240124-ARRETE_17_2024-AI

S²LOW

AA	30	300
AA	28	310
AA	23	320
AA	21	350

Article 2: Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 247/2021 du 2 juin 2021.

Article 3: Une ampliation du présent arrêté sera transmise auprès de la DGFIP, des services de La Poste, du commissariat d'Albi, du SDIS, d'ENEDIS, de GrDF et de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 24 janvier 2024

Le Maire

Elisabeth CLAVERIE



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le.....et affiché le....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou publication.